

Règlement de Jeu – Gran Mèr Kal Halloween 2025

JEU GRAN MÈR KAL
Du 1^{er} au 31 octobre 2025

QUEL ANIMAL EST PRÉSENT SUR LA BAGUETTE MAGIQUE DE GRAN MÈR KAL?

- 1 un lézard
- 2 une baleine
- 3 une chauve-souris

Scannez ici pour jouer

HALLOWEEN
GRAN MÈR KAL À L'ÉCOLE DES SORCIERS

DE 10 000€ DE CADEAUX À GAGNER!

1 PRODUIT ACHETÉ⁽¹⁾ = 1 CHANCE DE GAGNER*
(1) parmi les marques

HARIBO, Patisserie, Brabo, VIKING, mentos

X3 CASQUES BEATS SOLO 4, X1 UNE CONSOLE PS5, X3 AIR PODS 4

Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour - www.mangerbouger.fr

*Jeu multi-casiers avec obligation d'achat, valable du 1^{er} au 31 octobre dans les points de vente participants. (1) Produits et marques éligibles selon les commandes des magasins sur la période, sous réserve de disponibilité des stocks. Valable non contractuel. Conditions et règlement en point de vente et sur www.sodirel.fr. Annonceur : SODIREL RÉUNION, 34 rue Pierre Abert, ZI Chaudron, 97491 La Réunion, RCS 970 639 831.

DEFINITION :

Délais Impartis : Du 1^{er} octobre au 31 octobre 2025. **Gagnant :** Les Participants qui ont été tiré au sort

Participant : Personne qui s'est inscrit au Jeu, en répondant à l'énigme présente dans les magasins Participants à l'opération (Carrefour Réunion, Run Market, Carrefour Market, Leader Price Réunion, Leclerc Réunion, Auchan, Système U Réunion, Intermark, le réseau Total, le réseau Ola Energy, le réseau Engen et le réseau Vito)

Société Organisatrice : La société SODIREL SARL.

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE ET PRESENTATION DU JEU

La société SODIREL SARL, ci-après « la Société Organisatrice », dont le siège social est situé au 72 Boulevard Notre Dame de la Trinité, Montgaillard, 97400 Saint-Denis, au capital de 300 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis sous le numéro 950 639 831, organise un Jeu avec obligation d'achat intitulé « Gran Mèr Kal Halloween 2025 ». La Période du Jeu court du **01 octobre 2025 à 00:00:00 au 31 octobre 2025 à 23:59:59 (heure de La Réunion, UTC+04:00)**. Les serveurs font foi. Soit 31 jours de jeu. La participation à ce Jeu suppose l'acceptation pleine et entière du règlement par les Participants.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée sur l'île de la Réunion, à l'exception de toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu et/ou ayant un lien juridique direct ou indirect avec la Société Organisatrice, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs, parents par alliance).

Le présent jeu est un jeu promotionnel avec obligation d'achat. La participation est conditionnée à l'acquisition préalable, pendant la période du jeu, d'au moins un produit des marques suivantes : HARIBO, PATRELLE, BRABO, VERQUIN, TÊTE BRÛLÉES, CHUPA CHUPS, PEZ ou MENTOS, conformément à la liste figurant en Annexe 1. En conséquence, toute participation non accompagnée d'une preuve d'achat valable ne pourra être prise en compte.

Lors de la participation, vous certifiez que les données que vous transmettez à SODIREL sont réelles et vraies. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre Gagnant en cas de gain.

Une seule inscription est autorisée par personne (même nom, même prénom, même date de naissance et même adresse). La Société Organisatrice pourra annuler l'ensemble des participations obtenues par un joueur par le biais d'inscriptions multiples et les dotations afférentes.

Le joueur est informé que les données à caractère personnel le concernant, collectées et traitées dans le cadre de son inscription et de sa participation au Jeu, sont nécessaires à la prise en compte de sa participation au Jeu, à la gestion du compte et à l'attribution des dotations. En particulier, la Société Organisatrice attire l'attention du joueur sur le fait que toute communication, notamment relative à la mise à disposition des lots, sera effectuée par téléphone ou par courrier électronique.

En application de la loi française "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par le Règlement Européen sur les Données Personnelles, le joueur dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, de transfert et de suppression des données le concernant.

ARTICLE 3 – MODALITES DU JEU

Pour participer à ce Jeu, il suffit de répondre à l'énigme présente sur les AFFICHES et MEUBLES PUBLICITAIRES Gran Mèr Kal (Halloween) de SODIREL dans les magasins Participants à l'opération. Une participation numérique peut être enregistrée en scannant le QR code disponible sur les AFFICHES et MEUBLES PUBLICITAIRES et en suivant les instructions. SODIREL ne peut garantir une date d'affichage ou de début d'animation commerciale au 01/10/2025 dans chacun des points de vente Participants à l'opération.

Un Participant aura correctement validé sa participation en remplissant, dans les délais impartis, les conditions cumulatives suivantes.

Se rendre dans un magasin Participant à l'opération « Gran Mèr Kal Halloween 2025»
Résoudre l'énigme « **QUEL ANIMAL EST PRÉSENT SUR LA BAGUETTE MAGIQUE DE GRAN MER KAL?**
» en scannant le QR CODE présent sur les AFFICHES et MEUBLES PUBLICITAIRES dédiés.
Valider la réponse en remplissant un formulaire en ligne présent à l'adresse url
<https://www.sodirel.re/jeu-halloween-2025/>

Renseigner à minima les champs suivants :

- Nom complet
- Prénom
- Nom de famille
- E-mail
- Téléphone
- Date de naissance
- Adresse
- Numéro et rue
- Ville
- Code Postal
- Lieu de participation (menu déroulant)
- Lors de sa participation, et pour que celle-ci soit valable, **le participant devra téléverser via le formulaire de jeu une preuve d'achat datée de la période du jeu**, portant sur au minimum un produit des marques concernées. La liste exhaustive des produits éligibles figure en Annexe 1 du présent règlement.

Toute participation sous tout autre forme, par toute autre voie ou par tout autre moyen que celui indiqué ci-dessus ne pourra être pris en compte.

ARTICLE 4 – RESULTATS – GAGNANTS

Les Gagnants du Jeu seront désignés par tirage au sort le lundi 10 novembre 2025 et recevront un message de la Société Organisatrice. Le tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice. Il ne sera adressé aucun message aux perdants, leur indiquant qu'ils n'ont pas été tirés au sort.

Les Gagnants auront jusqu'au vendredi 5 décembre 2025 pour récupérer leur lot. Après cette date, il sera considéré que le Gagnant renonce à son gain, et la dotation sera alors définitivement perdue et non remise en Jeu dans le cadre de ce concours. Si la dotation achetée par Sodirel n'est pas réclamée dans les délais impartis, la Société Organisatrice se réserve le droit d'en disposer librement, sans que le participant puisse émettre une quelconque réclamation.

Le tirage au sort aura lieu le lundi 10 novembre 2025 à [heure], à Saint-Denis (La Réunion), via un algorithme de sélection aléatoire (type Random.org/outil interne journalisé).

Un journal horodaté (date/heure, graine aléatoire, liste des participants éligibles, exclusions) est conservé 5 ans. Les serveurs font foi pour les horodatages (UTC+04:00)

Contrôles d'éligibilité : preuve d'achat d'un référence concernée (Annexe 1), 1 inscription par personne.

Contacts Gagnants : 3 tentatives (email et/ou SMS/téléphone) sur 10 jours calendaires. À défaut de réponse, re-désignation d'un suppléant selon la même méthode.

La Société Organisatrice procédera à la vérification de la preuve d'achat lors du tirage au sort. Elle se réserve le droit de réclamer ladite preuve soit préalablement, soit au moment de la remise du lot. Cette vérification a pour objet de s'assurer que la participation est effectivement conjointe à un acte d'achat réalisé pendant la période du jeu et portant exclusivement sur les produits des marques concernées. À défaut de présentation d'une preuve d'achat conforme, la participation sera considérée comme nulle et le lot ne pourra être attribué

ARTICLE 5 – DOTATIONS

5.1 Détail des dotations

Les 117 Gagnants de la session de Jeu repartiront avec les dotations mises en Jeu, à savoir :

Lots à gagner	Quantités	Valeur unitaire	Valeur Totale
Console PlayStation 5 Slim Standard Edition Blanc - SONY	1	629,00 €	629,00 €
Smartphone Xiaomi Redmi 14C	2	163,00 €	326,00 €
Casque Beats Solo 4	3	239,00 €	717,00 €
Appareil photo FUJUFILM INSTAX mini	5	89,00 €	445,00 €
Apple AirPods 4	3	149,00 €	447,00 €
Airfryer	3	189,00 €	567,00 €
Sacs à dos CABAIA	5	109,00 €	545,00 €
Tickets de cinéma CINEPALMES (15 lots de 10 places par gagnants)	15	95,00 €	1 425,00 €
Lot Haribo + Goodies n°1 - Valeur unitaire 75,00€	30	100,00 €	3 000,00 €
Lot Haribo + Goodies 2 - Valeur unitaire 50,00€	30	50,00 €	1 500,00 €
Lot Haribo + Goodies 2 - Valeur unitaire 25,00€	20	25,00 €	500,00 €
TOTAL	117	TOTAL	10 101,00 €

Sont donc mis en Jeu 117 lots pour un total de 10 101€, soit Dix mille cent un euros et zero cents.

5.2 Interdiction d'échange — Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables ni convertibles en numéraire.

5.3 Substitution — En cas d'indisponibilité indépendante de la volonté de l'Organisateur, un lot peut être remplacé par un lot de même nature et d'une valeur TTC équivalente, justifiée par un document fournisseur.

5.4 Remise — Retrait au 34 rue Pierre Aubert, ZI Chaudron, 97490 Sainte-Clotilde, lundi/mercredi/vendredi 09:00-12:00 et 13:00-16:00 (UTC+04:00), jusqu'au vendredi 05 décembre 2025 inclus. Pièce d'identité requise.

Une fois le délai dépassé, il sera considéré que le Gagnant renonce à son gain.

Le gain est accepté tel qu'annoncé par la Société Organisatrice. Aucun changement (de date, de dotations, de spécificité technique ou de valeur du gain, etc. — liste non exhaustive) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par le Gagnant.

Le gain ne pourra être ni échangé, ni repris, ni faire l'objet d'un équivalent financier pour la dotation.

Nonobstant ce qui précède, la Société Organisatrice se réserve la possibilité, en cas d'événements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, de remplacer la dotation par un lot d'une valeur équivalente et de caractéristiques proches.

Les Gagnants devront venir récupérer leur dotation dans les locaux de SODIREL au **34 rue Pierre Aubert, ZI Chaudron 97490 Sainte-Clotilde Île de La Réunion**, et devront fournir une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

ARTICLE 6 - Données personnelles (RGPD)

Responsable de traitement : SODIREL SARL, 72 bd Notre Dame de la Trinité, 97400 Saint-Denis.

Finalités & bases légales : (i) Organisation/gestion du Jeu (réception des participations, contrôle d'éligibilité, tirage, attribution des lots) : exécution du règlement (art. 6.1.b RGPD). (ii) Lutte anti-fraude et sécurisation : intérêt légitime (art. 6.1.f). (iii) Preuve et défense en cas de litige : intérêt légitime. (iv) Prospection commerciale par voie électronique (emails/SMS) : consentement distinct et préalable (case non pré-cochée), conformément à l'art. L34-5 CPCE.

Données traitées : identité, coordonnées, date de naissance, adresse, lieu de participation, preuve d'achat (image), logs techniques (horodatage, adresse IP, identifiant participation). Les champs facultatifs sont indiqués comme tels.

Destinataires : services habilités de SODIREL et prestataires (hébergement, emailing, outil de tirage, service client) agissant en sous-traitants (art. 28 RGPD). Pas de transfert hors UE ; si ultérieurement nécessaire : mécanisme de transfert (clauses types) et information.

Durées de conservation : données du Jeu jusqu'à 2 mois après la fin opération (gestion remises/réclamations), puis archivage probatoire 5 ans (litiges/contrôle). Prospection : 3 ans à compter du dernier contact, sauf retrait du consentement. Logs cookies/consentements : 6 mois.

Droits : accès, rectification, effacement, limitation, opposition (y compris à la prospection), portabilité ; retrait du consentement à tout moment ; directives post-mortem. Contact : dpo@sodirel.re

Réclamation : CNIL (cnil.fr).

Prospection : la participation n'implique aucune obligation d'accepter la prospection. Un opt-in séparé est proposé.

Cookies/traceurs (landing/QR) : dispositif de consentement conforme (refuser aussi facilement que consentir ; preuve du consentement ; finalités détaillées). Politique sur www.sodirel.re .

ARTICLE 7 - Droit à l'image

La prise de photo lors de la remise du lot est facultative. L'Organisateur peut solliciter l'autorisation d'utiliser l'image, le prénom (ou initiale) et la commune du Gagnant pour la communication du Jeu sur ses comptes officiels (site et réseaux sociaux), pour une durée maximale de 12 mois, en France.

Cette autorisation ne conditionne pas la remise du lot. Le Gagnant peut refuser ou retirer son consentement à tout moment, sans motif ni conséquence.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE

La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité de chaque Participant.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le Jeu fonctionne sans interruption, défaillance ou dysfonctionnement, ni l'absence d'erreurs informatiques ou autres, ni que les défauts constatés seront corrigés, ce que le Participant reconnaît expressément.

La Société Organisatrice décline expressément toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de l'entrée en possession, de la jouissance ou de l'utilisation de la dotation, ce que les Gagnants acceptent expressément.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux Participants, à leurs matériels et équipements et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, ainsi que d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au Jeu, les Participants étant invités à prendre toutes les précautions nécessaires concernant leurs matériels et leurs données.

Aucune stipulation n'exclut la responsabilité de SODIREL en cas de dol, faute lourde ou préjudice corporel.

ARTICLE 9 - DECISIONS DES ORGANISATEURS

À condition d'en informer le Participant par tout moyen de son choix, la Société Organisatrice se réserve le droit de :

Modifier le présent règlement au cours du déroulement du Jeu ;

Écourter, prolonger, suspendre ou annuler le Jeu, en partie ou dans son ensemble, à tout moment, notamment s'il lui apparaît que les circonstances l'exigent ou empêchent le déroulement normal du Jeu ;

Exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu ;

Annuler les parties du Jeu et les dotations afférentes, s'il lui apparaît que des dysfonctionnements sont intervenus, sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des Gagnants, y compris dans le cas où un ou plusieurs éléments du Jeu feraient apparaître une dotation disproportionnée au regard du fonctionnement normal du Jeu ;

Annuler les parties du Jeu et les dotations afférentes, s'il lui apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des Gagnants ;

Poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire.

L'ensemble des réclamations devra être adressé à la Société Organisatrice dans le mois suivant la fin du Jeu. Passé ce délai, les réclamations seront automatiquement rejetées.

Tous les cas d'annulation et de modification du règlement ne donneront lieu à aucune indemnisation de quelque type que ce soit.

ARTICLE 10 - Réclamations & Accès au règlement

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans restriction du présent règlement et des résultats.

Règlement disponible gratuitement sur <https://www.sodirel.re/jeu-halloween-2025/> et sur demande à contact@sodirel.re

Le présent règlement est disponible sur demande par courrier à :

SODIREL

Jeu « Gran Mèr Kal Halloween 2025 » 34, rue Pierre Aubert ZI Chaudron 97490 Sainte Clotilde

Ou par mail aux coordonnées suivantes : contact@sodirel.re ou marketing@sodirel.re

Ou sur le site internet de SODIREL à l'adresse suivante : <https://www.sodirel.re/jeu-halloween-2025/>

Dans le cadre d'une demande par courrier, et uniquement dans ce cas, les frais postaux engagés par le Participant pour obtenir le présent règlement seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur, sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus, accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

Une seule demande de copie du présent règlement et de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par Participant.

Toute réclamation relative au Jeu doit être adressée **au plus tard le 30 novembre 2025** par (i) email à marketing@sodirel.re ou (ii) courrier postal au siège (cachet de La Poste faisant foi), en précisant **nom, coordonnées, date de participation, justificatifs**.

ANNEXE 1 : Liste des produits concernés par le jeu « Gran Mèr Kal Halloween 2025 »

Seuls les produits porteurs des codes EAN listés ci-après, et achetés dans le cadre de l’opération avec obligation d’achat *Gran Mèr Kal Halloween 2025 du 1^{er} au 31 octobre 2025*, seront considérés comme éligibles au tirage au sort. Tout produit mentionné sur la preuve d’achat téléversée avec un code EAN distinct de ceux expressément visés sera automatiquement exclu de la participation.

EAN	MARQUE
3587361058262	BRABO
5011061144119	BRABO
8435124855977	BRABO
8410805060017	BRABO
8410805010241	BRABO
6931722310280	BRABO
6931722304906	BRABO
8436561092147	BRABO
6931722305897	BRABO
6931722309864	BRABO
3587361061590	BRABO
6931722313353	BRABO
6931722313380	BRABO
6391722313656	BRABO
8713763616112	BRABO
6931722304814	BRABO
6931722311201	BRABO
6931722311775	BRABO
3587361062498	BRABO
8713763523601	BRABO
6931722303282	BRABO
6931722311010	BRABO
6931722315100	BRABO
6931722315018	BRABO
8713763565564	BRABO
6939495516618	BRABO
6931722311263	BRABO
6970738800675	BRABO
6931722318422	BRABO
3587361157804	BRABO
6939495523937	BRABO
3587361064577	BRABO
8590311106581	BRABO
8590311106567	BRABO
6931722321996	BRABO
4004641202607	BRABO
3587361152397	BRABO
6931722315049	BRABO

6939495519428	BRABO
3587361056046	BRABO
6939495523845	BRABO
6939495523876	BRABO
5011061106049	BRABO
6931722321699	BRABO
3587361064065	BRABO
3587361049802	BRABO
5011061105011	BRABO
6914204005966	BRABO
6931722308010	BRABO
6931722308041	BRABO
6931722307983	BRABO
5011061160584	BRABO
6931722321781	BRABO
6931722311713	BRABO
6931720064277	BRABO
3587361065123	BRABO
6939495524057	BRABO
8410031990584	CHUPA CHUPS
8410031936506	CHUPA CHUPS
8410031930658	CHUPA CHUPS
8410031936469	CHUPA CHUPS
8410031972290	CHUPA CHUPS
4601798030055	CHUPA CHUPS
8410031936520	CHUPA CHUPS
8410031976229	CHUPA CHUPS
8410031976243	CHUPA CHUPS
8410031976175	CHUPA CHUPS
3103220030486	HARIBO
3103220030417	HARIBO
3103220030493	HARIBO
3103220030400	HARIBO
3103220030431	HARIBO
3103220030462	HARIBO
3103228033809	HARIBO
3103220035719	HARIBO
3103220035726	HARIBO
3103220036075	HARIBO
3103220037720	HARIBO
3103220036082	HARIBO
3103220030448	HARIBO
3103220042625	HARIBO
3103220031162	HARIBO

3103220009055	HARIBO
3103220009062	HARIBO
3103220009079	HARIBO
3103220009123	HARIBO
3103220009130	HARIBO
3103220009208	HARIBO
3103220009215	HARIBO
3103220009260	HARIBO
3103220025338	HARIBO
3103220025345	HARIBO
3103220025918	HARIBO
3103220027363	HARIBO
3103220033791	HARIBO
3103220035542	HARIBO
3103220033913	HARIBO
3103220035597	HARIBO
3103220037218	HARIBO
3103220035238	HARIBO
3103220037430	HARIBO
3103220046173	HARIBO
3103220049129	HARIBO
3103220037201	HARIBO
3103220045831	HARIBO
3103220047699	HARIBO
3103220049396	HARIBO
3103220062098	HARIBO
3103220048528	HARIBO
3103220063934	HARIBO
3103220063897	HARIBO
3103224009273	HARIBO
3103220062425	HARIBO
3103220061718	HARIBO
3103224009150	HARIBO
3103224008986	HARIBO
3103220045633	HARIBO
3103220009635	HARIBO
3103220045640	HARIBO
3103220009802	HARIBO
3103220009659	HARIBO
3103220009550	HARIBO
3103220022696	HARIBO
3103220009628	HARIBO
3103220025956	HARIBO
3103220048658	HARIBO

3103220033784	HARIBO
3103220035771	HARIBO
3103220035580	HARIBO
3103220037249	HARIBO
3103220034804	HARIBO
3103220060957	HARIBO
3103220035214	HARIBO
3103220038017	HARIBO
3103220037867	HARIBO
3103220038529	HARIBO
3103220044544	HARIBO
3103220009581	HARIBO
3103220047453	HARIBO
3103220036051	HARIBO
3103220034774	HARIBO
3103220035221	HARIBO
3103220044209	HARIBO
3103220059531	HARIBO
3103220047941	HARIBO
3103220045657	HARIBO
3103220048665	HARIBO
3103220033838	HARIBO
3103220041734	HARIBO
3103220047910	HARIBO
3103220049273	HARIBO
3103220047972	HARIBO
3103220037621	HARIBO
3103220020265	HARIBO
3103220028940	HARIBO
3103220028957	HARIBO
3103220028964	HARIBO
3103220028810	HARIBO
3103220028728	HARIBO
3103220028704	HARIBO
3103220028735	HARIBO
3103220029053	HARIBO
3103220028780	HARIBO
3103220028926	HARIBO
3103220028773	HARIBO
3103220028766	HARIBO
3103220032688	HARIBO
3103220033814	HARIBO
3103220035559	HARIBO
3103220037836	HARIBO

3103220036440	HARIBO
3103220038406	HARIBO
3103220028933	HARIBO
3103220045183	HARIBO
3103220061169	HARIBO
3103220036204	HARIBO
3103220020692	HARIBO
3103220025666	HARIBO
3103220020647	HARIBO
5410358200260	HARIBO
5410358453710	HARIBO
3103220006023	HARIBO
3103220047545	HARIBO
3103220046159	HARIBO
3103220048672	HARIBO
4001686580332	HARIBO
3103220009819	HARIBO
3103220062470	HARIBO
3103220040607	HARIBO
3103220063125	HARIBO
3103220006207	HARIBO
3103220006603	HARIBO
3103220006658	HARIBO
3103220063880	HARIBO
3103220063927	HARIBO
3103220063965	HARIBO
3103220047729	HARIBO
3103220061688	HARIBO
3103220049167	HARIBO
3103220049297	HARIBO
3103220027844	HARIBO
3103220060964	HARIBO
3103220062401	HARIBO
3103220049266	HARIBO
3103220036402	HARIBO
4001686522424	HARIBO
3103220062081	HARIBO
3103220062340	HARIBO
3103220062326	HARIBO
3103220062357	HARIBO
3103220042533	HARIBO
3103220043103	HARIBO
3103220043325	HARIBO
3103220040072	HARIBO

3103220036211	HARIBO
3103220042052	HARIBO
3103220044797	HARIBO
3103220044216	HARIBO
3103220033371	HARIBO
3103220064993	HARIBO
3103220046807	HARIBO
3103220063507	HARIBO
3103220063514	HARIBO
3103220063521	HARIBO
3103220063675	HARIBO
3103220063682	HARIBO
3103220063699	HARIBO
3103220047569	HARIBO
3103220048559	HARIBO
3103220063248	HARIBO
3103224008726	HARIBO
3103224008740	HARIBO
3103220048870	HARIBO
3103220061855	HARIBO
3103220061862	HARIBO
3103220063040	HARIBO
3103220035337	HARIBO
3103224009136	HARIBO
3103224008962	HARIBO
87108019	MENTOS
87108026	MENTOS
87108057	MENTOS
87311396	MENTOS
87354270	MENTOS
87345131	MENTOS
8935001723554	MENTOS
80723011	MENTOS
80723028	MENTOS
80839996	MENTOS
80731825	MENTOS
80730798	MENTOS
80899341	MENTOS
80896517	MENTOS
8935001723578	MENTOS
8935001724858	MENTOS
8935001724896	MENTOS
8935001724025	MENTOS
8935001724049	MENTOS

8935001724872	MENTOS
87108651	MENTOS
87108712	MENTOS
86947633	MENTOS
8723400785392	MENTOS
8723400756552	MENTOS
80912071	MENTOS
80766827	MENTOS
8935001722342	MENTOS
8935001722335	MENTOS
8935001723875	MENTOS
80817208	MENTOS
80911784	MENTOS
80835424	MENTOS
80935490	MENTOS
80978756	MENTOS
80874669	MENTOS
80940944	MENTOS
8935001729082	MENTOS
8935001729105	MENTOS
87368321	MENTOS
3215470512039	PATRELLE
3215470516945	PATRELLE
3215470516952	PATRELLE
3215470516938	PATRELLE
8424621708299	PATRELLE
8413209318241	PATRELLE
3215470513470	PATRELLE
8424621701733	PATRELLE
8437014212389	PATRELLE
9243178630698	PATRELLE
9243178615220	PATRELLE
3215470521543	PATRELLE
9243178602619	PATRELLE
9044400231009	PEZ
5997255700104	PEZ
9044400843813	PEZ
9044400843318	PEZ
9044400825673	PEZ
3501271113019	VERQUIN
3116420031030	VERQUIN
3116420030033	VERQUIN
3116420011032	VERQUIN
3501275111721	TÊTE BRÛLÉES

3501275115941	TÊTE BRÛLÉES
3501270031109	VERQUIN
3501270030102	VERQUIN
3501270035107	VERQUIN
3501270011101	VERQUIN
3501271303106	VERQUIN